LA LETTRE DES PLAISANCIERS

AVRIL 2020

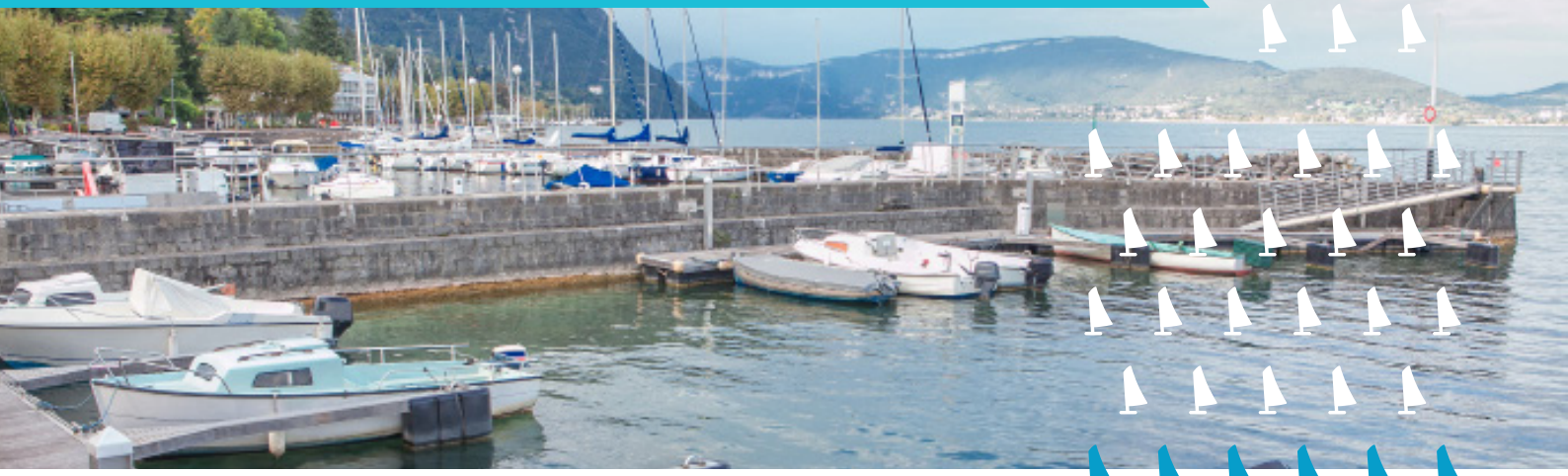

LE FONCTIONNEMENT DES PORTS EN PÉRIODE DE CONFINEMENT

Depuis le 17 mars dernier, l'activité dans nos ports s'est brusquement arrêtée à l'instar de nombreux secteurs d'activité. Sachant que l'activité portuaire ne représente pas, dans le cadre du confinement (loi d'urgence sanitaire du 24 mars 2020), une activité vitale pour les besoins de la population, les agents techniques ont été confinés à leur domicile et les autres agents, dont le travail est essentiellement administratif, placés en télétravail. Le 20 mars 2020, les services de l'État prenaient la décision d'interdire la navigation sur le lac du Bourget et sur le canal de Savières. Après une semaine d'adaptation à ce mode de fonctionnement, une nouvelle organisation a cependant été mise en place pour assurer à minima la surveillance visuelle hebdomadaire des bateaux et des infrastructures portuaires.

Trois agents portuaires sont affectés à cette tâche, chacun ayant le contrôle d'un secteur portuaire spécifiquement dédié. À ce jour et un mois après la date de confinement, le redémarrage de l'activité portuaire n'est toujours pas d'actualité, le respect des règles de distanciation restant problématique pour ce secteur d'activités.

En ce qui concerne la gestion des cales de mises à l'eau payantes par nos saisonniers, ces derniers seront recrutés au 1er juin au lieu du 1er mai.

TRANSFERTS DES PORTS : GRAND LAC DEVIENT PROPRIÉTAIRE DES PORTS DU LAC DU BOURGET

La plupart des concessions portuaires, accordées à Grand Lac par l'État pour une durée de 50 ans, ont pris fin en 2019. Grand Lac avait la possibilité de demander un transfert de propriété des emprises portuaires.
Le processus de transfert démarré en 2017 a permis d'aboutir en janvier dernier à la signature de l'arrêté préfectoral.
Ainsi, le 1er février 2020, le domaine public fluvial concerné a été transféré en pleine propriété à Grand Lac à l'exception du port de Mémard et de l'aire de carénage non transférés du fait de la proximité avec la station de captage d'eau potable.

Signature de l'arrêté préfectoral le 31 janvier 2020 par Louis LAUGIER, Préfet de la Savoie, et Dominique DORD, Président de Grand Lac.

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

PAS D'IMPACT SUR LES PORTS ET LES PLAISANCIERS

Ce transfert est totalement neutre pour les plaisanciers, l'intercommunalité ou les communes gérant déjà les ports depuis plus de 50 ans. Les travaux d'investissements sur les infrastructures ont toujours été supportés financièrement par le Service des Ports.
Le risque de voir des opérateurs économiques guidés par la seule volonté de rentabilité prendre la main sur les ports du lac du Bourget lors d'un appel d'offre, est de fait écarté. La politique tarifaire des redevances portuaires est ainsi sécurisée pour les années à venir.

Nouveau périmètre du domaine transféré (ligne orange)

RÉAMÉNAGEMENT DU PORT DE CONJUX

Le réaménagement du port de Conjux a démarré en octobre 2019. L'élargissement du bassin, de la cale de mise à l'eau et du parking à remorques, l'adjonction d'un ponton supplémentaire de 45 ml ainsi que de bornes eau et électricité viendront moderniser les équipements portuaires. Ces travaux devaient être terminés pour fin avril 2020. Compte tenu de la période de confinement, la fin des travaux sera reportée à une date ultérieure. Une partie des travaux ont pu reprendre le lundi 20 avril. La construction de la capitainerie et des sanitaires sera reportée à l'automne prochain. Les circonstances actuelles vont impacter le délai de réalisation du nouveau plan de mouillage et les plaisanciers de Conjux recevront leur nouveau contrat d'amarrage dès que l'accès à leur poste sera possible.

EMBARCADÈRE DE CHANAZ

Du nouveau sur le Canal de Savières ! L'ancien embarcadère laissera bientôt la place à un tout nouvel ouvrage composé d'une structure métallique recouverte d'un platelage bois. Ce nouvel équipement offrira aux usagers un cheminement sécurisé et intégré à l'environnement.
La commune de Chanaz et le Service des Ports se sont regroupés pour financer conjointement cet aménagement. Dans le cadre du confinement, le chantier a été arrêté le vendredi 13 mars et des négociations sont en cours avec l'entreprise pour élaborer une procédure de reprise des travaux.

Infrastructure métallique

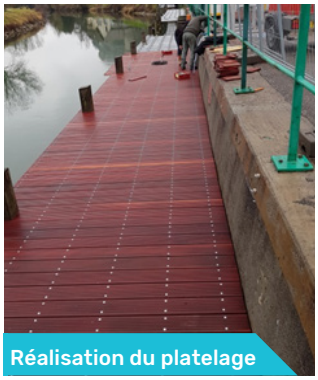

Réalisation du platelage

CHARRIOT DE TRANSPORT

Pour faciliter le transport de vos équipements portuaires, des charriots ont été installés aux cales de mises à l'eau de Terre Nue, du bassin Colas au Grand Port, au Petit Port ainsi qu'à Mémard.
Vous pourrez, dès que la capitainerie sera réouverte au public, vous y procurer des jetons qui permettent le déverrouillage du cadenas. Si le fonctionnement de ces charriots donne satisfaction, le système sera généralisé dans tous les ports en 2021.